

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2014

Monsieur Guy TESSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Daniel NAVARRO - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurence LUCCIONI représentée par Didier ZANINI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Claude VALLETTE représenté par Maxime TOMMASINI.

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 005-579/14/CC

■ Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme relative à la réalisation des travaux du Bus à Haut Niveau de Service du SMITEEB
DPMOD 14/11569/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole, en sa qualité d'autorité organisatrice des transports, est compétente pour organiser et gérer la politique de transports collectifs sur son territoire.

La Communauté Urbaine crée et développe des réseaux de transports urbains et des services de transports scolaires sur l'ensemble de son territoire afin que les usagers bénéficient d'une offre de transport en commun de qualité.

Le Syndicat Mixte des Transport de l'Est de l'Etang-de-Berre (SMITEEB) est un syndicat mixte de type « SRU », créé par arrêté préfectoral du 26 mars 1984, situé aux portes de Marseille au sud et d'Aix-en-Provence à l'Est. Le territoire couvert par le SMITEEB couvre le bassin de déplacements de la cuvette Sud-Est de l'Etang-de-Berre, il fait partie intégrante de l'aire métropolitaine marseillaise. Les membres du SMITEEB sont le Département des Bouches-du-Rhône, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et la Communauté d'Agglomération Salon Etang-de-Berre Durance. Les communes de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole appartenant au SMITEEB sont Saint-Victoret, Marignane et Gignac-la-Nerthe.

Il permettra en particulier une desserte améliorée des zones d'activités de Marseille Provence Métropole et notamment le technopole Henri Fabre.

Le projet de Bus à Haut Niveau de Service s'étend sur le territoire des communes de Marignane, Saint-Victoret, Vitrolles et Les Pennes-Mirabeau. Il vise au déploiement d'un axe structurant « lourd » à l'échelle du SMITEEB, intégré à une offre décloisonnée ouverte sur l'aire métropolitaine Marseillaise. Compte tenu de son organisation spatiale spécifique et des flux de déplacements importants qu'il entretient avec les agglomérations voisines, ce projet représente un enjeu majeur pour le SMITEEB, dont le fort potentiel de développement des transports publics reste à exploiter. Il fait par ailleurs l'objet d'une subvention de l'Etat obtenue en 2012 dans le cadre de l'appel à projet Grenelle II.

Les aménagements proposés sont principalement de deux ordres :

- des aménagements de voirie : il s'agit d'aménagements proposant un nouveau partage modal de l'espace de voirie et cherchant ainsi à faciliter la progression du Bus à Haut Niveau de Service. Ces aménagements se traduisent par la mise en place de couloirs d'approche bus aux carrefours de sites propres unidirectionnels ou de site propres bidirectionnels ;
- des aménagements fonctionnels : il s'agit d'aménagements favorisant les véhicules de transport en commun au droit des intersections par l'intermédiaire de la régulation aux carrefours et de la mise en place d'un système de détection des véhicules.

Le phasage du projet est le suivant :

Démarrage de la phase de préparation du chantier	Janvier 2015
Démarrage des travaux	Mars 2015
Réception des travaux	Août 2016
Marche à blanc	Août-Septembre 2016
Mise en service du Bus à Haut Niveau de Service	Décembre 2016

Le coût total de l'opération s'élève à 12 737 426 euros HT.

Le projet est financé de la manière suivante :

SMITEEB	6 054 235 euros HT
Conseil Général des Bouches-du-Rhône	2 590 721 euros HT
Communes de Vitrolles, Les Pennes-Mirabeau Marignane, Saint-Victoret	1 931 469 euros HT
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	341 000 euros HT
Etat	1 820 000 euros HT

Le montant pour Marseille Provence Métropole s'élève à 2 230 000 euros HT correspondant à 29,58% du montant du SMITEEB (clé de répartition inscrite dans les statuts) soit 1 791 117 euros HT et à la part des communes appartenant à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole soit 438 882 euros.

Pour ce faire, il est nécessaire d'approuver une opération permettant la réalisation de ces investissements sur plusieurs exercices. Le montant de l'opération s'élève à 2 230 000 euros HT soit 2 676 000 euros TTC.

L'enveloppe de crédits de paiement proposée est de 670 000 euros pour l'exercice 2015.

La répartition prévisionnelle des crédits de paiement sera la suivante :

- 2015 : 670 000 euros HT
- 2016 : 890 000 euros HT
- 2017 : 670 000 euros HT

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité d'approuver la création et l'affectation d'une opération relative à la participation et à la réalisation des travaux du Bus à Haut Niveau de Service du SMITEEB.

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation d'une autorisation de programme relative à la participation à la réalisation des travaux du Bus à Haut Niveau de Service du SMITEEB d'un montant de 2 230 000 euros HT.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe transport 2015 et suivants de la Communauté Urbaine : Sous-Politique C210- Nature Budgétaire 2315 – Opération n°

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

- Année 2015 : 670 000 euros HT
- Année 2016 : 890 000 euros HT
- Année 2017 : 670 000 euros HT

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
au Transport – Mobilité durable
Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TESSIER